

# Congrès du SNUDI-FO 94 du 10 juin 2022

## RESOLUTION GENERALE

### Salaires

Le Congrès du SNUDI-FO 94 fait sienne la revendication du Congrès Confédéral de Rouen de la CGT-FO d'augmentation générale des salaires qui se traduit pour les fonctionnaires par une augmentation immédiate de 25% du point d'indice (qui correspond au rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000).

Pour le Congrès du SNUDI-FO 94, le rapport de force national doit être engagé immédiatement pour que cette exigence vitale de tous les fonctionnaires soit satisfaite.

Pour le Congrès du SNUDI-FO 94, si le gouvernement s'entête à refuser de satisfaire cette revendication légitime, la préparation de la grève de tous les fonctionnaires est à l'ordre du jour.

### Retraites

Face aux annonces du Président de la République, le Congrès du SNUDI-FO 94 s'inscrit totalement dans les mandats fixés par le Congrès Confédéral de la CGT-FO à Rouen : tout doit être fait pour empêcher un nouveau recul de l'âge de départ, une remise en cause des 42 régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires. Là encore, la préparation du rapport de force est à l'ordre du jour, y compris par la grève, pour faire céder le gouvernement sur son nouveau projet de contre-réforme.

C'est en obtenant un tel recul que nous pourrons reconquérir la retraite à 60 ans après 37,5 années de cotisation.

### Recrutement

Le Congrès du SNUDI-FO 94 appelle les syndiqués à participer massivement au rassemblement du 15 juin à 14h30, au Ministère de l'Education nationale, à l'appel des organisations syndicales du Val-de-Marne SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'Action, SUD Education, pour la tenue d'un concours exceptionnel de recrutement niveau L3, seule solution permettant d'éviter une véritable catastrophe scolaire à la rentrée prochaine. Seule

solution également pour que le droit à mobilité (mutation dans le cadre interdépartemental, exeat et mouvement intra-départemental), le droit au temps partiel, à l'allègement de service, au détachement et à la disponibilité dans le département soient respectés.

Il invite également les syndiqués à diffuser largement la pétition intersyndicale ainsi que l'appel issu du Congrès.

### Carte scolaire

Face aux centaines de postes d'enseignants qu'il manquerait à la rentrée, et à l'avalanche de fermetures de classes en préparation, le Congrès du SNUDI-FO 94 invite les collègues à alerter le syndicat et à se regrouper avec lui afin que toutes les demandes d'ouvertures et d'annulations de fermetures soient satisfaites.

Le Congrès du SNUDI-FO 94 n'accepte pas que les deux années passées avec jusqu'à 650 classes non remplacées par jour deviennent le fonctionnement permanent, au mépris des conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves.

Par ailleurs, le Congrès du SNUDI-FO 94 revendique une baisse significative des effectifs dans tous les niveaux de classe (les 24 élèves en GS, en CP et en CE1 conduisent dans les faits à augmenter les effectifs dans les autres niveaux), autant en élémentaire qu'en maternelle, ainsi qu'un véritable plan d'urgence avec la création de centaines de postes afin, notamment, que tous les remplacements soient assurés.

### Défense des UPE2A

Enfin, le Congrès du SNUDI-FO 94 n'accepte pas l'offensive qui consiste à remettre en cause l'existence même des UPE2A dans le département et revendique le rétablissement et la création de toutes les UPE2A nécessaires en dispositifs fixes, rattachés à une école, comptabilisés dans le calcul des décharges de direction et leur limitation à 15 élèves maximum.

## **Territorialisation de l'école et fin de l'égalité des droits face à l'instruction**

Face aux nouvelles annonces du président Macron à Marseille de généralisation à l'échelle nationale de l'expérimentation en cours dans 59 écoles marseillaises, le Congrès fait sienne la résolution adoptée par les 3 000 délégués présents au Congrès Confédéral de la CGT-FO à Rouen : « *le congrès revendique l'abandon de l'expérimentation Macron, à Marseille comme ailleurs.* » Le Congrès du SNUDI-FO 94 décide de poursuivre pied à pied le combat contre toutes les formes de territorialisation de l'école : cités éducatives, contrat local d'accompagnement, PEDT, rythmes scolaires, évaluations d'école... Comme il l'a fait avec succès en obtenant le retrait de la cité éducative à Villejuif et le retour à 4 jours pour tous sur 36 semaines dans chacune des écoles des 47 communes du département.

## **Evaluations d'écoles**

Compte-tenu de l'importance du combat pour l'abandon des évaluations d'écoles, le Congrès invite tous les collègues à utiliser massivement la motion unanime de la RIS intersyndicale SNUDI-FO SNUipp-FSU pour rassembler plusieurs centaines de signatures dans les jours prochains et faire reculer le Ministre et ses représentants à l'instar de ce qui a été réalisé il y a quelques semaines à La-Queue-en-Brie.

En tout état de cause, il défendra tous les collègues, toutes les écoles qui refuseraient de participer à ces évaluations et seraient confrontés à des pressions.

## **Versement de l'ISSR pour les postes fractionnés**

De nombreux jeunes enseignants sont affectés sur des postes fractionnés. Ces postes complètent les décharges de directions, les temps partiels, les jours de modulations des maîtres formateurs. Les collègues affectés sur ces postes changent d'école jusqu'à 4 fois par semaine et ont plusieurs niveaux de classe. Ils ne perçoivent pourtant aucune indemnité. Le Congrès du SNUDI-FO 94 revendique le versement de l'ISSR pour les collègues affectés sur des postes fractionnés.

## **Défense de la laïcité**

Le Congrès du SNUDI-FO 94 rappelle son attachement à la laïcité de l'Ecole et de l'Etat. La laïcité, c'est l'application de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. C'est l'application du principe fonds publics à l'Ecole publique, fonds privés à l'Ecole privée !

Le Congrès du SNUDI-FO 94 revendique l'abrogation de toutes les lois anti-laïques qui organisent le financement des écoles privées par des fonds publics (de la loi Debré - Guerneur de 1959 à la loi Blanquer de 2019).

## **Développement du syndicat**

Le SNUDI-FO 94 se félicite du développement continu du syndicat sur le département. Ce développement s'est traduit par un nombre d'adhérents en constante augmentation et par une nette progression aux élections professionnelles de décembre 2018 avec 39,1% des suffrages exprimés (contre 28,3% pour le SNUipp-FSU 94 et 24,7% pour le SE-UNSA 94). Le renforcement du SNUDI-FO 94 doit se poursuivre !

Le Congrès invite tous les syndiqués à proposer largement à leurs collègues de rejoindre le syndicalisme libre et indépendant en adhérant au SNUDI-FO 94.

## **Elections professionnelles**

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 se dérouleront les nouvelles élections professionnelles pour désigner les représentants du personnel dans les instances.

Le Congrès du SNUDI-FO 94 invite chaque adhérent à mesurer l'enjeu de ces élections pour la défense du statut, de l'Ecole publique et des revendications.

Le Congrès du SNUDI-FO 94 invite tous ses adhérents à préparer dès maintenant le vote FO en signant et en faisant signer l'appel à voter.

*Adoptée à l'unanimité des 300 présents*

